



## **UN PROJET NUISIBLE A L'ENVIRONNEMENT MENACE SAINT-HILAIRE – CHALO-SAINT-MARS ET LES COMMUNES VOISINES**

### **NOUS DEVONS AGIR VITE**

Alertée par les communes et les citoyens inquiets, l'ADSE a pris connaissance d'un **projet présentant de multiples risques de pollution de l'air, des sols, des sous-sols, de l'eau potable, des rivières et de la nappe phréatique de Beauce**, sur la commune de Saint-Hilaire, aux lieux-dits Ardenne - La Saboterie, **dès 2021**. Ce projet du groupe BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS est présenté comme "un remodelage de terres agricoles" et prévoit le déversement de déchets en provenance des travaux du Grand Paris. Pendant **8 années** minimum, **1 400 000 m3 de terres dites "naturelles"** seront déposées sur une superficie de **34 hectares**. Un déboisement et une excavation de la zone exploitée sont prévus.

**L'opposition des communes est unanime et nous soutenons leurs actions.**

Mardi 2 février 2021, grâce à la demande des acteurs locaux, nous avons pu assister à une réunion de présentation du projet en présence des élus de Saint-Hilaire, Châlo-Saint-Mars et Boutervilliers, des services de l'Etat (DRIEE et Sous-préfecture), du SIARJA, de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne compétente en matière d'environnement...

Bouygues présente ce projet comme un remodelage et un réaménagement : c'est une Installation de Stockage de Déchets "dits" Inertes (ISDI) classée ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) qui est ici programmée. Bouygues a déposé, le jour même, le dossier auprès des services de l'Etat avant la réunion dite de concertation avec toutes les parties.

Bouygues affirme que son projet est écologique et "s'inscrit dans une nouvelle démarche vertueuse d'économie circulaire". La Confédération paysanne, présente à la réunion, a expliqué que sur des parcelles agricoles de 5 hectares à Avrainville, un rehaussement devait être effectué par l'entreprise Immo VRD avec des gravats et terres provenant des chantiers du Grand Paris. En réalité, les terres agricoles ont servi de décharges.

Pourquoi l'entreprise Bouygues a-t-elle choisi ce site pourtant très protégé sur le plan patrimonial naturel, hydrologique, géologique, agricole (les cressonnières et les autres cultures)... ?

Réponse : opportunité foncière grâce à un nouveau propriétaire qui a accepté le projet.

**Soucieux de la protection de la santé et de l'environnement**, nos préoccupations sont :

- **Trop d'incertitudes sur la nature et le contrôle des terres apportées** ;
- **Altération inévitable du site inscrit** des vallées de La Chalouette et de La Louette, des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), des Espaces Naturels Sensibles (ENS), des zones humides, réservoirs de biodiversité ; les atteintes à la faune et la flore sont minimisées ;

- Le site géologique de Saint-Hilaire en réserve naturelle nationale est passé sous silence ;
- Risques de pollution de la nappe phréatique toute proche, des sources, des rivières, des puits artésiens ainsi que des cressonnières ;
- Risques de pollution de l'eau potable qui alimente les habitants des Vallées et d'Etampes (2/3 des habitants bénéficient de l'eau de La Louette) ; quid du périmètre de protection du captage d'alimentation en eau potable pour la consommation humaine ?
- Risques de modification des trajectoires des eaux de ruissellement ;
- Risques d'écoulement des eaux sur le hameau des Boutards, lieu de captage d'eau potable ;
- Risques d'inondations avec le comblement de zones humides et d'éboulements ;
- **100 passages (minimum) de camions par jour**, de 7h à 16h30, passant par la D 191, la D 821 et la D 838. Accroissement des accidents et de la pollution plus nuisances sonores ;
- Poussières provoquant gêne et allergies pour les habitants les plus proches ;
- entre autres nuisances...

L'ADSE lance un appel à la **MOBILISATION MASSIVE** de la population face à ce projet inapproprié et irrespectueux de l'environnement et soutient les communes et les habitants concernés. **Le Grand Paris est capable de gérer ses propres déchets.**

**L'ADSE refuse que ces communes deviennent de nouvelles décharges.**

Si vous voulez nous rejoindre et/ou possédez des compétences en matière d'écologie, de géologie, d'hydrogéologie, de géotechnique, d'agronomie....contactez-nous

[adse-saintescobille@neuf.fr](mailto:adse-saintescobille@neuf.fr)

Téléphone : **01 69 95 31 32**

[www.adse-saintescobille.com](http://www.adse-saintescobille.com)

**Unissons nos forces pour défendre nos vallées et notre cadre de vie !**

